

Paris, le 30 MARS 2018

**DIRECTION  
DES RESSOURCES  
HUMAINES DE L'AP-HP**

2 rue Saint-Martin  
75184 PARIS CEDEX 04

Note à l'attention de

Mesdames et Messieurs les Directeurs des Ressources Humaines des Groupes Hospitaliers et hôpitaux, des Pôles d'Intérêt Commun et du siège, les chefs du personnel, les responsables paie/gestion et les chefs de projet

Mesdames et Messieurs les responsables de service, les cadres paramédicaux de pôle, les cadres supérieurs de santé, les cadres de santé

**LE DIRECTEUR**

Téléphone : 01 40 27 45 38  
Secrétariat : 01 40 27 45 15  
Télécopie : 01 40 27 45 61

**Objet :** Droit d'opposition à la transmission des données personnelles des agents

Comme l'ensemble des personnels de la Fonction Publique, environ 76 500 agents de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP) seront appelés à voter, début décembre 2018, pour élire les représentants du personnel des instances de notre institution. Il s'agit de renouveler 20 Comités Techniques d'Etablissement Locaux (CTEL), 1 Comité Technique d'Etablissement Central (CTEC), 14 Commissions Administratives Paritaires (CAP) et un nouveau scrutin pour élire les représentants du personnel contractuels de la Commission Consultative Paritaire (CCP).

Dans le cadre des élections professionnelles 2018, les listes électorales doivent obligatoirement être établies et publiées par l'AP-HP. Ces fichiers d'électeurs par scrutin comportent les éléments suivants :

- Civilité (Monsieur / Madame)
- Nom usuel
- Nom patronymique
- Prénom
- GH / PIC et site
- N° et libellé de l'UG de rattachement
- Grade

Ces listes nominatives d'électeurs sont transmises aux DRH pour affichage dans tous les sites ainsi qu'aux organisations syndicales, de façon dématérialisée et de manière sécurisée, respectant les recommandations du responsable de la sécurité des systèmes d'information. En qualité de destinataires de ces données personnelles, **les organisations syndicales** : USAP-CGT, SUD SANTE, FO AP-HP, SYNDICAT AUTONOME, CFDT, CFTC, CFE-CGC, UNSA / SMPS pourront traiter les données afin de :

- Calculer le nombre de représentants du personnel présentés et la part d'hommes et de femmes par scrutin ;
- Constituer leur liste de candidats (recherche et contact des candidats au sein des listes transmises) ;
- Vérifier l'éligibilité des électeurs pour pouvoir figurer sur une liste de candidats.

N/Réf. : *D2018-1632*  
V/Réf. :

**Dossier suivi par :**

Anne DARDEL  
Téléphone : 01 40 27 45 87  
✉ : [anne.dardel@aphp.fr](mailto:anne.dardel@aphp.fr)

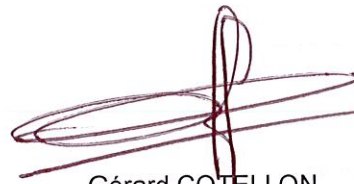
Elodie PERROT  
Téléphone : 01 40 27 45 03  
✉ : [elodie.perrot2@aphp.fr](mailto:elodie.perrot2@aphp.fr)

Tout agent figurant sur ces listes **a un droit d'opposition** à l'utilisation par les organisations syndicales de ses données personnelles aux fins de constitution de la liste des candidats. Il peut exercer ce droit à tout moment en s'adressant à son gestionnaire RH.

En cas de difficulté dans l'exercice de leurs droits, les agents peuvent contacter Madame Armande FRANCOIS, Correspondant Informatique et Libertés à la Direction des Systèmes d'Information, par mail : [armande.francois@aphp.fr](mailto:armande.francois@aphp.fr) ou à l'adresse postale suivante :

Hôpital Rothschild  
Pavillon 2  
33 Boulevard Picpus  
75 012 PARIS

Les agents disposent par ailleurs du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.



Gérard COTELLON